PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 46/11.05 – Direction de la sécurité sociale et des espaces verts

Objet : Demande d'un crédit de CHF 25'000.00 pour l'étude de la couverture du bassin olympique et de divers aménagements

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. HISTORIQUE DES BESOINS

Dernièrement encore, le manque de piscines couvertes en Suisse romande faisait la manchette d'une presse vitaminée. Régulièrement, l'absence d'un bassin couvert fait l'objet de requêtes de la population, d'articles de presse et de réflexions politiques, mais le coût d'un tel projet et, subsidiairement, le manque de terrains constructibles, empêchent la réalisation de cet objectif.

Ainsi, le projet de réalisation d'une piscine couverte à Morges ou à l'ouest de Lausanne est récurent, la Municipalité de Morges en ayant même demandé en son temps la construction dans le cadre du projet du Centre d'enseignement professionnel et du Gymnase de Marcelin. Cette proposition n'avait pas été retenue par le Canton, à nouveau pour des raisons budgétaires.

Cependant, le besoin d'une telle installation n'est plus à démontrer car elle fait cruellement défaut à la population de Morges et de sa région ainsi qu'au club de natation.

Dans ses réflexions, le Service des espaces verts a considéré qu'il était peut-être plus avantageux pour la ville d'envisager un autre type de solution qu'une construction complète de piscine couverte, celle-ci ayant été chiffrée par de nombreuses villes romandes et estimée à plusieurs dizaines de millions de francs. Il est intéressant de noter ici que la Ville de Lausanne a, dans le même temps, conduit les mêmes réflexions et a conclu aux mêmes déterminations que Morges.

Bénéficiant en effet d'une piscine communale (dont les installations techniques viennent d'être rénovées) située au bord du lac et disposant d'un bassin olympique de 50 mètres, il a été imaginé de pouvoir couvrir cet espace durant la mauvaise saison, de la même manière que certains courts de tennis, et de laisser en été les installations actuelles telles quelles, libres de construction, pour ne pas en prétériter la qualité exceptionnelle tant appréciée par tous les utilisateurs.

Cette manière de procéder, plus souple, présente de nombreux avantages, notamment un engagement financier moindre à l'investissement et une potentialisation des structures existantes en vue de leur exploitation annuelle et non plus saisonnière. Elle tient compte en outre de l'exiguïté du territoire communal qui ne permet pas forcément d'obérer le sol d'une telle construction.

La Municipalité de Morges a vérifié la faisabilité d'une telle démarche auprès de nombreuses communes qui ont déjà réalisé ce type d'ouvrage et s'est convaincue qu'une telle approche est possible pour Morges. De ce fait, elle sollicite aujourd'hui un crédit d'étude pour finaliser et affiner son analyse des différents paramètres qui entrent en ligne de compte en vue d'une couverture du bassin olympique.

2. ANALYSE DES DIFFERENTES SOLUTIONS

Il nous paraît judicieux d'étudier les diverses options qui existent pour couvrir le bassin olympique de la piscine du Parc des Sports afin d'en retenir la meilleure soit :

- Une couverture gonflable démontable (halle de tennis)
- Une couverture mobile repliable
- Une couverture fixe

dont il faudra mesurer l'impact sur le paysage en tenant compte du plan directeur des rives du lac.

D'autre part, le bassin devra pouvoir être séparé ponctuellement en deux afin de mettre en place un fond à une hauteur accessible pour le public qui ne sait pas nager, adultes et enfants, sans hypothéquer son utilisation pour les nageurs avec un bassin de 25 mètres. Durant la saison estivale ou en cas de compétition, les aménagements seraient enlevés afin de disposer de la longueur initiale du bassin olympique qui est de 50 mètres.

3. CHOIX DE COUVRIR LE BASSIN OLYMPIQUE

La proposition de couvrir le bassin olympique est envisageable grâce aux nouvelles techniques permettant cette option à des coûts moins élevés qu'une structure fixe mais offrant des conditions d'exploitation optimales, notamment au niveau de la qualité et de la stabilité de la température intérieure, du manque de déperdition d'énergie, du confort d'utilisation, de la rapidité de montage/démontage, de l'impact visuel et de son adaptabilité aux besoins de l'utilisateur. D'autre part, compte tenu que la piscine communale située au Parc des Sports n'est ouverte que 4 mois par année, l'utilisation annuelle d'une partie des installations nous paraît être une solution qui doit être étudiée afin d'utiliser au maximum les infrastructures en place avant de faire un autre choix.

Notre proposition s'inscrit également dans le souci de potentialiser au mieux les installations existantes au lieu d'en créer des nouvelles. Cette solution "light" permet à la fois de tenir compte des possibilités financières de la commune tout en offrant une prestation très demandée par une grande part de la population, communale et régionale.

4. INVENTAIRE DES PROBLEMATIQUES A RESOUDRE

Hormis la couverture en tant que telle et ses spécificités techniques, il faudra étudier l'ensemble des aménagements nécessaires à ce type d'exploitation comme l'entrée pour le public, les accès, les vestiaires, les sanitaires, le chauffage, etc…. L'impact esthétique doit aussi être pris en compte et il est prévu la présentation d'une infographie en 3D de la variante retenue pour l'obtention d'un accord préalable des services cantonaux et notamment de la Commission "Rives du Lac". Notre service a déjà conduit une partie de l'étude, retenu quelques variantes et sollicite les compétences d'un ingénieur spécialiste pour en garantir la faisabilité.

5. ANALYSE DES COÛTS ET DES RECETTES

En outre, une analyse financière est déjà en cours d'étude et doit être finalisée sur la base des frais d'investissements de la construction retenue par l'autorité, des amortissements y relatifs, des charges fixes liées à l'exploitation, des frais variables tels que l'énergie ou les produits d'entretien, etc…

L'analyse des recettes doit également faire l'objet d'une étude approfondie qui tienne compte d'une participation cantonale du fonds sportif cantonal qui a déjà manifesté un intérêt à disposer d'un bassin olympique couvert dans notre région. Une projection affinée des recettes escomptées par les entrées et la vente d'abonnements sera effectuée sur la base des éléments dont nous disposons. Au vu des fréquentations annoncées dans les piscines couvertes, nous pouvons raisonnablement penser qu'une moyenne d'environ 300 personnes par jour devraient fréquenter cette installation, ce qui représente environ 10'000 personnes par mois, à l'instar de celle de Nyon qui comptabilise ces chiffres.

Enfin, et naturellement, la participation des communes de la région sera aussi analysée dans cette étude. Pour information, nous avons déjà agendé une rencontre avec ces dernières dans le but de les associer en tant que partenaires dès le début de notre projet et de définir ensemble les modalités de leur future participation financière.

6. DEVELOPPEMENT DURABLE; AGENDA 21

Notre projet devra tenir compte de la durée des installations, des conséquences sur le patrimoine, des incidences liées à l'augmentation de la consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement des matériaux utilisés.

7. CHOIX PROPOSE PAR LA MUNICIPALITE

Une fois qu'il aura été répondu à tous les points ci-dessus, la Municipalité, selon les conclusions de l'étude, se déterminera sur l'opportunité de déposer une demande de crédit de construction, étant entendu qu'à ce stade, l'ensemble des questions évoquées ci-dessus aura trouvé une réponse satisfaisante.

8. ASPECTS FINANCIER

Sur la base d'une offre et d'un estimatif, le montant de la demande de crédit s'élève à CHF 25'000.00.

9. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 25'000.00 pour l'étude de la couverture du bassin olympique et de divers aménagements;

2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 3 ans, à raison de CHF 8'350.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 octobre 2005.

le syndic	la secrétaire adjointe
E. Voruz	M. Mayor

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 novembre 2005.

Première séance de la commission : lundi 7 novembre 2005, à 18 h.30, à la Salle des Pas Perdus, 1er étage de l'Hôtel de Ville.